



Boxage d'un parking

Par Chantalle

Madame, Monsieur,
je suis propriétaire d'un parking en sous sol. J'ai une voisine de parking et nos deux parkings se trouvent entre deux murs.

Je souhaite boxer mon parking c'est à dire monter un mur entre le mien et celui de ma voisine.

Mon espace faisant moins des 2,60m autorisés par l'APAVE, j'ai demandé l'autorisation à ma voisine de monter un mur en lui laissant ses 2,60m (ce qui est tout bénéfice pour elle puisque je ne lui demande aucune contribution) quitte à avoir 2cm de moins sur le mien.

Elle ne répond pas malgré une demande écrite du syndic ainsi qu'un mail de ma part que lui a transmis le syndic.

Comment puis je obtenir son aval ?

En vous remerciant.

Bien à vous.

Chantalle

Par CToad

Bonjour,

Même si vous considérez cela comme "tout benef" pour elle, elle n'a pas l'obligation d'accepter ni même de vous répondre. Par de là, négociation : financière ou autre, sinon, pas d'accord et pas de mur.

Nota : même avec l'accord du syndic, en copro, il vous fait l'accord de l'AG.

cordialement,

CToad

Par Chantalle

Merci de m'avoir éclairée. (bien plus que mon syndic...)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que dit votre règlement de copropriété à ce sujet ?

Vous avez de toute façon besoin d'une autorisation de l'AG pour monter ce mur, et le RC peut imposer en plus d'obtenir l'accord formalisé du copropriétaire du lot voisin.

Donc pas d'accord = pas de mur comme dit très justement par CToad

Et si vous obtenez cet accord, ainsi que celui de l'AG, il faudra ensuite une régularisation de l'état descriptif de division (plan du sous-sol) et des tantièmes associés à votre parking ouvert devenu box.

Par Chantalle

Encore merci pour toutes ces précisions.

Par JANO

Bonjour,

Un petit retour d'expérience sur le même sujet.

Penser à l'éclairage du votre box & prise électrique.

J'ai fait une demande en AG pour l'ensemble du sujet (box et éclairage), avec les plans.....

Bonne Journée